

Motion du 14 septembre 2016 de Mmes et MM. Amar Madani, François Bärtschi, Danièle Magnin, Laurent Leisi, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 7 février 2018, dans le rapport M-1242 A)

MOTION

Considérant:

- le fort taux de chômage que connaît Genève;
- l’explosion du nombre de frontaliers (permis G) faisant que la barre des 100 000 frontaliers est dépassée;
- le recours quasi systématique de certains employeurs à la main d’œuvre euro-frontalière bon marché;
- les salaires misérables de 3200 francs par mois pratiqués par certaines entreprises privées qui ne peuvent employer des résidents à ce prix et qui sont contraintes d’engager des travailleurs frontaliers;
- que la Ville de Genève accorde des sommes considérables à des entreprises ou prestataires externes pour des biens et services (groupe de comptes 31);
- les difficultés rencontrées par les entreprises locales qui emploient les résidents genevois avec des salaires corrects,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’examiner attentivement les attributions de mandats et travaux auprès des fournisseurs et prestataires de la Ville;
- d’écarter les sociétés pratiquant le dumping salarial;
- de n’accorder des contrats dans la passation des marchés publics qu’aux entreprises et à leurs sous-traitants n’ayant pas commis d’infractions à la convention collective de travail nationale de la construction et aux conventions collectives cantonales ou aux assurances sociales;
- de n’accorder des contrats dans la passation des marchés publics qu’aux entreprises et à leurs sous-traitants s’engageant à ne pas employer plus de 10% de leurs effectifs en contrat temporaire sur les chantiers.